

PREFET DE DORDOGNE

Périgueux, le vendredi 29 mai 2015

Bureau de la
Communication des
Services de l'État

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Dépôt des dossiers PAC au 15 juin 2015

Par communiqué de presse du ministre en date du 27 mai 2015, **la date limite pour le dépôt des dossiers PAC est définitivement fixée au 15 juin 2015.**

A compter de cette date, s'appliquera **la période de dépôt tardif** qui permet un dépôt du dossier, avec pénalités, jusqu'au vendredi 10 juillet 2015 inclus.

Ainsi, tout dossier reçu dès le 11 juillet 2015 sera considéré comme irrecevable.

Tous les événements dont la date d'effet est liée à la date limite de dépôt de la demande unique sont concernés par le report de cette date au 15 juin.

L'ensemble des obligations liées à un engagement en faveur de l'Agriculture Biologique ou en MAEC est à respecter à compter du 15 juin 2015, pour une durée de 5 ans (soit jusqu'au 14 mai 2020).

Par ailleurs, dans tous les documents mis à votre disposition (notices, formulaires, etc.), la date du 9 juin 2015 doit désormais être entendue comme celle du 15 juin 2015.

Pour mémoire, quelques informations utiles :

- consulter le site www.pac2015.gouv.fr
- utiliser votre code TéléPAC inscrit sur le courrier de notification de portefeuille de DPU du **18/04/2014**
- consulter la rubrique « Formulaires et notices 2015 » : accès aux notices et autres formulaires
- les réunions d'information du mardi matin restent ouvertes à tous :

tous les mardis jusqu'au 15 juin à 9h30 à la DDT dans la grande salle de réunion du rez-de-chaussée.

Enfin, il est indispensable que vous consultiez vos boîtes aux lettres mail pour bénéficier de la lettre d'information de la DDT qui vous apportera des précisions plus détaillées au fil de la campagne.

Les services de la DDT restent à votre disposition pour toute information complémentaire au 05.53.45.57.00 (accueil téléphonique ouvert de 8h30 à 17h30).